



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 109130

Texte de la question

La mission parlementaire d'évaluation et de contrôle sur les services de l'État à l'étranger a rendu son rapport en faisant plusieurs recommandations. La mission propose notamment d'ouvrir la direction collégiale du ministère des affaires étrangères à deux personnes issues du secteur privé. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères vient de mettre en place un « conseil des affaires étrangères », instance de réflexion et d'analyse, chargée de conseiller le ministre. Ce conseil est compétent à la fois pour les questions d'organisation interne du ministère et pour les grands choix de politique étrangère. Composé de douze membres, il fait appel à l'expérience de diplomates de haut niveau mais aussi de personnalités représentant le monde de l'entreprise. Trois de ces membres ont été choisis parmi des personnalités appartenant au secteur privé et ayant une grande expérience internationale. Le conseil des affaires étrangères a été installé à la mi-décembre par le secrétaire général et le ministre assistera à l'une de ses premières réunions plénières.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109130

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11455

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3691